

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 22 juin 2022 modifiant l'arrêté du 19 août 2019 portant création et composition de la commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale » au sein de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)

NOR : AGRT2216743A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 621-1 à L. 621-14 et D. 621-1 à D. 621-27 ;

Vu le décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) ;

Vu l'arrêté du 19 août 2019 portant création et composition de la commission thématique interfilières « agricole et agro-alimentaire internationale » au sein de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de l'arrêté du 19 août 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au 6°, le mot : « GNIS » est remplacé par le mot : « SEMAE » ;

2° Au 7°, les mots : « Centre des exportations de plants fruitiers (CEP) » sont remplacés par les mots : « Centre d'expérimentation de pépinières (CEP) », les mots : « l'Union des coopératives de sélection et reproduction animale (ALLICE) » sont remplacés par les mots : « la Fédération des entreprises de conseil et service en élevage de ruminants (ELLIANCE) » et les mots : « Association pour la promotion de l'agro-industrie française (ADEPTA) » sont remplacés par les mots : « Mouvement des entreprises de France International (MEDEF International) ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 juin 2022.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général adjoint
de la performance économique
et environnementale des entreprises,*

P. DUCLAUD